

MAIRIE  
DE  
**REPLONGES**



Extrait du Registre  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de REPLONGES

\*\*\*\*\*

Séance du 27 mars 2026

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 20 mars 2026, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération  
D132026

Nombre de membres en  
Exercice : 27  
  
Présents : 27  
Votants : 26  
Pour : 26  
Contre : 0

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,  
M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël –  
Mme LOURD Mathilde – M. BERRY David, Maires-Adjoints,  
M. RETY Jean-Pierre – Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-  
Claire – ROUSSEAU Jean-Philippe – M. MONTERRAT Franck – M. RIGAUD Denis  
– M. GAILLARD Bruno – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie –  
Mme BIGEARD Natacha – M. MURE Julien – M. MEYER Sébastien –  
M. RAILLET Anthony – Mme MONIN Oriane – Mme BESSONE Esther –  
Mme CHARNAY Sabrina – Mme CATHERIN Charlène – M. BATAILLARD Kévin  
– M. MARECHAL Romain, Conseillers Municipaux.

Arrivée en cours de séance : Mme DUBOIS Christelle arrivée à la troisième question

Date de la convocation :  
20/03/2026

Partie en cours de séance : Mme BONNAT Laura partie à la fin de la treizième question

Secrétaire : M. MARECHAL Romain

Objet de la délibération : **ELECTION DES DELEGUES A L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA MARPA**

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer pour procéder à l'élection des 2 délégués à l'association de gestion de la MARPA.  
L'association de gestion des Maisons d'Accueil et de Résidence pour Personnes Agées (MARPA) coordonne et gère les différentes MARPA installées sur notre territoire.

→ Monsieur GAULIN Christian, président de la MARPA, ne prend pas part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de nommer deux (2) délégués pour représenter la commune à l'association de gestion de la MARPA,

Puis Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de deux délégués.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

* Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	27
* Nombre de bulletins blancs	:	0
* Nombre de bulletins nuls	:	0
* Reste pour le nombre de suffrages exprimés	:	27
* Majorité absolue	:	14

Ont obtenu :

- Madame Marie-Claire DESBROSSES	27	voix	(vingt-sept)
- Madame Charlène CATHERIN	27	voix	(vingt-sept)

Accusé de réception en préfecture  
001-210103206-20260327-D132026-DE  
Date de réception préfecture : 07/04/2026

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont ainsi élus :

\* Délégués :

Madame Marie-Claire DESBROSSES

Madame Charlène CATHERIN

Pour copie délivrée conforme aux registres,  
Replonges le 02 avril 2026



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX